

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE XAVIER-GRALL : FIXATION DES TARIFS 2017/2018**

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les propositions de tarifs municipaux (hors catalogue) relatifs à la bibliothèque,

**CONSIDERANT** que, pour favoriser et encourager l'accès à la culture pour tous, il est proposé de reconduire les tarifs pour l'année 2017/2018 :

LIBELLE DU TARIF	Année 2017/2018
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	
Droit d'entrée pour un spectacle par enfant ou adulte	entre 2,50 € et 15 €
Droit d'inscription enfant - tarif landivisien	2,50 € (moins de 18 ans)
Droit d'inscription jeune	5 € (étudiant)
Droit d'inscription adulte - tarif landivisien	13 €
Droit d'inscription enfant - tarif hors Landivisiau	5 € (étudiant)
Droit d'inscription adulte tarif hors Landivisiau	24 €
Tarif réduit pour les bénéficiaires minima sociaux	5 €
Perte carte abonnement	2 €
1 <sup>ère</sup> lettre de rappel	0 €
2 <sup>ème</sup> lettre de rappel	2 €
3 <sup>ème</sup> lettre de rappel	coût valeur achat
Impression document par feuille	0,40 €
Location d'expositions conçues, par la bibliothèque, à la quinzaine	200 €
Location d'expositions conçues, par la bibliothèque, au mois	300 €
Carte professionnelle assistante maternelle landivisienne	2,50 €
Carte professionnelle assistante maternelle hors Landivisiau	5 €

**VU** l'avis favorable de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 20 juin 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les tarifs précités.

Envoyé en préfecture le 13/07/2017

Reçu en préfecture le 13/07/2017

Affiché le

N° : 029-212901052-20170706-2017421-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 6 juillet 2017

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 13/07/2017

Et de la publication, le 22/07/2017

Fait à Landivisiau, le 06/07/2017

Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL

